Point d'?
Sur l'inclusion : perceptions, luttes, effets et méthodologies | Septembre 2020 | n°86
Eirene Suisse

## *Edito – « L'inclusion » des personnes en situation de handicap*

Je reçois dans ma boîte email une demande spécifique pour écrire l'édito de ce journal. Si je peux être une pipelette et avoir écrit un livre « FAIRE BLOC[1] », l'écriture sur ce sujet est délicate à mon sens. Un peu d'étymologie : Si on parle d' « inclusion », on parle aussi d' « exclusion ». En 1960, le sociologue Robert Castel analysait des critères de « vulnérabilité » exposant certaines catégories de la population à la marginalisation, c'est à dire un rejet par le corps social majoritaire.

En 2003, le président français Jacques Chirac décrétait l'année spéciale en faveur des personnes à mobilité réduite. Avouons que la démarche est louable et le contraire aurait pu creuser encore plus le fossé. En 2014, la France était condamnée par le Conseil Européen, saisi par Action Européenne des Handicapés (AEH) pour sa politique à l'égard de l'intégration des personnes autistes en milieu scolaire[2]. En somme, carton jaune de l'arbitre ! Retour aux vestiaires pour corriger le tir. En 2020, une statistique française démontre que la première discrimination à l'embauche par les entreprises est le handicap, la couleur de peau et la religion[3].

Lorsqu'on aborde l'inclusion des personnes handicapées, mon sarcasme rappelle beaucoup d'histoires personnelles. En effet, lors de mes études ou à la recherche d'un emploi, j'ai constaté qu'un patron sur trois ne s'embêtait pas avec la formule de politesse : « on ne veut pas d'handicapé dans l'entreprise ». Au moins, c'est clair, efficace et … dégradant ! A savoir qu'en France, une entreprise de plus de 20 salariés doit embaucher un sixième d'effectif handicapé[4]. On ne peut pas cracher sur cette règle, mais les patrons préfèrent payer une amende. Rajoutons que dans le pourcentage des personnes actives dans la société, les personnes déficientes ne sont pas comptabilisées. Sans oublier que pendant presque 20 ans, aucun organisme ne s'est rapproché de moi afin de connaître ma situation professionnelle et sociale.

Comment parler d'inclusion en 2020 quand des guerres existent encore pour des religions, des ethnies, des couleurs de peau, etc ? Je peux aussi comprendre que la peur nous fasse agir comme des imbéciles.

Dans mes conférences, j'explique qu'un jour, seul, dans une forêt, je regardais autour de moi. J'ai pensé : « Les arbres, les fleurs, les animaux, la musique, la sculpture, les dessins, etc. ne sont pas parfaits. Pourquoi avons-nous un problème avec les imperfections qui font la richesse de notre monde ? Dans la perfection, si bien elle existe, comment l'Homme décide de sa supériorité ? Sans trouver une réponse rationnelle, nous sommes des êtres d'émotions qui fonctionnent avec la peur. Selon mon idée, les personnes handicapées sont la représentation d'un miroir qui reflète notre probable futur après un accident de voiture, une maladie, un AVC ou autre. En d'autres termes, nous avons peur de nos propres « soi ». En 2020, après des années d'escalade à travers le monde, des conférences dans des entreprises, associations pour personnes « handies » (IME, CAT, etc), je me rends compte de la richesse que m'offre ma différence ; à tel point qu'on me jalouse aussi. J'avoue que cela me fait rire mais je ne veux pas être dans la revanche. Je me contente du pouvoir de la vie, d'être encore sur cette terre.

Alors parler d'inclusion est assez délicat pour moi. Sans doute, je fais du déni sur le combat spirituel et philosophique concernant mon handicap. Oui, on s'est moqué de moi. Oui, on a tenté de me tuer trois fois. Oui, la vie avec une malformation n'est pas toujours rose. Mais, j'ai toujours mis un point d'honneur à ne pas me victimiser.

L'inclusion me fait penser à une victime de la société qui mendie pour une place valorisante. Alors que ce terme est normalement positif ; il en ressort du négatif. En France, toujours, on parle de discriminations raciales pour les personnes noires et arabes. Bizarrement, on parle très peu des personnes typées chinoises, grandes, rousses, des personnes obèses, des maigres, etc. Parlons-nous d'inclusion de la femme dans le travail, des jeunes issus de quartiers sensibles, ou mêmes des anciens prisonniers ?

À parler d'inclusion, obligatoirement on catégorise les personnes suivant l'acceptation de nos sociétés ; un peu comme un vote général.

Alors, peut-être, pour éviter ce genre de quiproquo, commençons par nous accepter nous-mêmes afin d'accepter l'autre. Dans la nature, les animaux se respectent et vivent en totale harmonie…

***Philippe Ribière*, professionnel de l'escalade et photographe**

*À propos de l'auteur : Né sous X en Martinique avec le syndrome de Rubinstein-Taby, Philippe Ribière grandit à Nîmes dans sa famille adoptive. Après avoir essayé différents sports et subi le regard des autres, il choisit l'escalade et se bat pour faire reconnaître l'handi-escalade. Il a fondé Handi-grimpe en 2003 et a participé à de nombreux championnats internationaux.*

*1 https://www.arthaud.fr/Catalogue/essais-et-documents/faire-bloc*
*2 Conseil de l'Europe, comité des droits sociaux, décision du 11 septembre 2013 sur le bien-fondé de la réclamation n°81/2012 présentée par Action européenne des handicapés (AEH) contre la France (rendue publique le 5 février 2014)*
*3 Philippe Ribière : handicapé, né sous X, il défie les falaises - 28 minutes - ARTE*
*4 https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/oeth*

Salvador

### *22 juin 2020, un jour mémorable et un pas en avant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Salvador !*

Après plus de cinq ans d'attente, la « Ley Especial de Inclusión para Personas con Discapacidad » (Loi sur l'inclusion des personnes en situation de handicap), a (enfin) été approuvée.

En effet, les députés de l'Assemblée Législative se sont retrouvés le 22 juin dernier, afin d'analyser, puis approuver à l'unanimité les 137 articles du projet de loi, resté en suspens depuis 2015.[1]

Cette nouvelle loi, dont la formulation est basée sur la Constitution de la République du Salvador et la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées, s'inscrit dans une vision sociale, qui considère le handicap comme le résultat de l'inadéquation de la société face aux spécificités de la personne, et non plus à travers une approche biomédicale, se concentrant sur la déficience de celle-ci, comme l'était la loi précédente, la « Ley de Equiparación de Oportunidades para las Personas con Discapacidad » (Loi sur l'égalité des chances), en vigueur depuis deux décennies au Salvador.[2]

L'association Los Angelitos, représentée par différents collaborateurs, a eu l'opportunité de faire partie intégrante du processus de création de cette proposition de loi, en mettant à profit son expérience et ses connaissances du terrain. Elle a également joué un rôle clef, ces 5 dernières années, face à la passivité de l'Etat, en exigeant leur prise de responsabilité pour la mise en place d'une politique inclusive et règlementée durant les manifestations et campagnes qui se sont organisées.

Réunion de travail des députés de la commission de la famille, de l'enfance et adolescence et personne âgée, et des porte-paroles de l'équipe technique de travail

Et maintenant ? Quelles sont les perspectives d'avenir de l'association et des personnes en situation de handicap suite à l'approbation de cette loi ? Petit point de situation avec Michael Kleutgens (dit « Paco »), ancien coordinateur de l'association Los Angelitos :

**Michael, quel est ton parcours au sein de l'association ?**

Depuis la création de l'association en 2004, j'ai été directeur technique du travail de réhabilitation communautaire et conseiller de la directive nationale jusqu'à ma retraite en mars 2019. Depuis lors, je poursuis (bénévolement) mon travail de collaboration avec les coopérants et partenaires internationaux de l'association.

Quels sont les évènements marquants de ces années de lutte, jusqu'à l'approbation de cette loi ?

Tout d'abord, et probablement l'aspect le plus important, est le fait que le projet de loi sur l'inclusion a été élaboré par les membres d'organisations de personnes en situation de handicap (OPCD) avec le soutien technique et politique du Bureau de la défense des droits de l'homme (PDDH). Depuis leur introduction au processus d'application de la loi en décembre 2015, les organisations ont maintenu un lobbying politique permanent, avec les différentes fractions parlementaires et la mise en œuvre d'actions publiques d'incidence de manière constante, jusqu'au début de l'analyse et de la discussion du projet de loi en commission parlementaire, en février 2019.

Nous avons également obtenu – et c'était quelque chose d'inédit jusque-là – qu'un représentant des OPCD et un représentant du PDDH puissent participer activement aux discussions de la commission parlementaire et de l'équipe technique des conseillers, tout en maintenant les actions publiques de pression sociale.

**Quels changements significatifs, peut-on espérer de cette nouvelle loi ?**

La nouvelle loi établit un certain nombre d'obligations spécifiques à l'État, notamment à travers des mécanismes de sanction, en cas de violation des droits des personnes en situation de handicap – que ce soit des acteurs privés ou publics.

Par exemple, à partir de maintenant, les organismes publics - y compris les maires - sont tenus d'allouer des budgets spécifiques dans leurs comptes annuels, afin de développer des programmes, des projets et des mesures visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les budgets des différentes institutions seront alloués, une fois que le ministère des Finances aura évalué si cette obligation est respectée. Nous espérons donc qu'à partir de cette disposition, une amélioration progressive et significative sera notable, que ce soit au niveau des prestations de service de réhabilitation comme de l'inclusion des personnes.

**Quelle influence aura cette nouvelle loi dans le travail quotidien de l'association ?**

Par exemple, l'année prochaine auront lieu les élections municipales et législatives. En tant qu'association, nous présenterons nos « plateformes de revendications » (Document légal de revendications et améliorations, proposé aux candidats aux élections populaires). Jusqu'à présent, les maires ont justifié leur manque d'engagement aux demandes des personnes en situation de handicap, en prétextant qu'aucun fonds ne leur était attribué.

Désormais, il existe une « obligation légale » pour les maires d'allouer des budgets spécifiques pour répondre aux besoins de cette population. Cela change considérablement notre position dans la discussion avec les candidat·e·s et nous ouvre la possibilité de prendre des engagements bien au-delà de ce que nous avons accompli jusqu'à présent au niveau local.

**Comment l'organisation envisage-t-elle la suite de ses actions en lien avec la défense des droits des personnes en situation de handicap ?**

Nous avons conscience que la simple existence d'une loi ne signifie pas encore sa mise en œuvre. Nous serons donc tenus à une vigilance et un contrôle social permanent, afin de veiller à son application. A l'heure actuelle, l'indispensable est que les personnes en situation de handicap et leurs familles aient connaissance de leurs droits et qu'elles sachent quoi faire en cas de violation de ces derniers.

En ce sens, les prochaines actions de l'association seront de s'approprier le contenu de la loi, d'intensifier sa diffusion et de former son personnel et ses structures syndicales (« directives ») à l'utilisation de mécanismes de plainte, afin de pouvoir déclencher le processus de sanction, le cas échéant.

**_Marine Senderos_, Volontaire au Salvador auprès de Los Angelitos.**

*1 https://www.asamblea.gob.sv/index.php/node/10350*
*2 https://www.elsalvador.com/noticias/nacional/diputados-aprobar-ley-inclusion-personas-discapacidad/726146/2020/*

Eirene Suisse

## *Sommaire*

### *Favoriser la participation sociale à travers le sport*

De nos jours, l'activité sportive modérée est principalement reconnue pour ses bienfaits biologiques sur notre santé et est largement promue comme moyen de prévention de nombreuses maladies. Dans le cadre du projet réalisé en 2019-2020 en collaboration avec Los Pipitos, une association de parents d'enfants et jeunes en situation de handicap au Nicaragua, l'activité sportive a été abordée sous un tout autre angle.

Plusieurs études mettent en avant l'effet bio-psycho-social du sport et sa capacité à modifier la place de chacun et chacune dans la société. Le sport est un vecteur pour créer des liens sociaux, s'intégrer dans une communauté, et ainsi être défini·e à travers une « nouvelle » identité et non plus principalement par son handicap.

En 2015, lors de l'adoption par l'ONU des 17 Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, Wilfried Lemke, ancien conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix « souligne le rôle crucial du sport dans l'amélioration du sort des personnes à travers le monde. Il comble les fossés entre individus et communautés, offrant ainsi un sol fertile où germent les graines du développement et de la paix ».[1]

Le maître de sport actif dans un des centres de l'association Los Pipitos à la Dalia, a évoqué un exemple inspirant de changement identitaire par le sport : ***« J'ai entrainé un jeune sourd pour qu'il soit arbitre de ligne au football. Aujourd'hui, il n'est plus identifié comme le sourd du village mais comme l'arbitre de la ligue régionale ».***

Cette dimension sociale était le noyau du projet réalisé avec Los Pipitos. Les 38 centres de l'association sont des lieux de vie à travers le pays animés par des activités très variées pour les enfants et adolescent.e.s en situation de handicap et leur famille. Actuellement, huit des centres de Los Pipitos pratiquent déjà de l'athlétisme ou du football de manière régulière entre jeunes en situation de handicap. Le premier programme national sportif a été réalisé avec l'association afin de développer des activités d'inclusion par le sport pour tous ses centres. Ce nouveau programme tend à adapter ces activités afin qu'elles soient pensées pour créer des interactions entre jeunes avec et sans handicap d'une même communauté.

Lors de divers ateliers participatifs, un modèle d'inclusion des jeunes dans leur communauté à travers le sport a été réfléchi et mis au point. Les trois principaux axes identifiés de ce modèle sont respectivement :

1) L'organisation : Il est apparu nécessaire d'adapter l'organisation de l'association en identifiant les acteur·trice·s clefs de la thématique et en développant des commissions spécifiques de parents. Ces dernières incorporent les familles dans le processus d'intégration de leurs enfants à travers le sport. Un travail d'identification du rôle et des responsabilités de chaque acteur·trice permet d'avoir une base de fonctionnement clair quant à l'implémentation du programme, ainsi que de revaloriser chaque entité. Les parents impliqués connaissent clairement leur champ d'actions et font activement partie du mouvement social.

2) La formation : Les formations ont pour objectif de transmettre l'importance du sport non seulement pour son bienfait biologique, mais également social. Elles sont adaptées selon les différents profils des participant·e·s; parents, jeunes en situation de handicap ou professionnel·le·s du sport. Les deux formations données étaient basées sur la méthodologie d'une pratique inclusive du sport, principalement selon la théorie de Bourgoin et Co[2]. La première formation d'une semaine a rassemblé deux organisations partenaires d'Eirene Suisse, FADCANIC et Los Pipitos, et la deuxième, donnée sous forme d'atelier en ligne, a permis de réunir des participant·e·s de trois pays : Nicaragua, Salvador et Suisse.

*1 UN Chronicle article: The role of sport in achieving the sustainable development goals*
*2 T. Bourgoin, X. Chigot, F. Guyard Bouteiller, S. Lentz (2014) Handicaps et activité physique. Paris : EP&S*

3) La planification : Une planification commune et sur le long terme permet de travailler de manière structurée en se coordonnant entre les différents centres de part et d'autre du pays, tout en créant des synergies, des partages d'expériences et un engouement commun. Les évènements sportifs de l'association ont été prévus selon le calendrier sportif national et international afin de s'aligner avec d'autres organisations et d'autres pays travaillant dans le même domaine. L'association a participé pour la première fois à la journée internationale du sport pour le développement et la paix du 6 avril 2020. Initialement prévu sur sept jours d'évènements[3], la situation sanitaire mondiale nous a contraints de réadapter le programme en créant des olympiades à domicile[4]. Le projet de l'association Los Pipitos a été sélectionné et présenté dans le rapport annuel de l'organisation « Peace and Sport » sur la célébration de la journée internationale du 6 avril.[5]

Les projets suivants ont été une source d'inspiration tout au long de la mission :

*Play international*[6] met à disposition sur leur site internet diverses fiches méthodologiques qui utilisent le jeu et le sport comme leviers éducatifs pour aborder diverses thématiques dont l'exclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Plan International ont quant à eux développé le programme *Plan2inclusivize*[7]. Ce programme est une formation de 5 jours qui transmet des connaissances de base sur le handicap et présente une technique d'inclusion des enfants en situation de handicap dans des activités sportives.

En Suisse, des projets utilisant le sport pour inclure une population cible dans la société sont également développés. Le projet *Unified de SpecialOlympicsSwitzerland*[8] accompagne, en autres, l'inclusion des personnes en situation de handicap mental au sein des clubs sportifs

***En jouant ensemble nous gagnons plus***

***Tamara Strasser*, ancienne volontaire au Nicaragua auprès de Los Pipitos**

*3 Rapport 2019 de la semaine du sport inclusif - Peace and Sport*
*4 Rapport 2019 de los pipitos en casa - Peace and Sport*
*5 https://www.april6.org/images/pdf/April6_2020_Final_Report.pdf*
*6 https://www.play-international.org/*
*7 https://www.plan.ie/programmes-overview/education/plan2inclusivize/*
*8 https://specialolympics.ch/fr/offres/unified-2/*

Le langage épicène n'a pas été privilégié pour tout le contenu du document dans un simple souci d'allégement du texte.

Une ancienne détenue bénéficiaire des projets d'Advance Afrika formée en couture prend ses premières commandes

## *Réintégration des anciens prisonniers ougandais, un exemple de processus inclusif*

Les prisons ougandaises font souvent bonne figure par rapport à celles d'autres pays du continent. Le taux d'occupation alarmant et les difficultés de réintégration rencontrées par les prisonniers, tenaces malgré les efforts du gouvernement, ont cependant un impact souvent dramatique. Advance Afrika s'évertue à accompagner les jeunes détenus à leur sortie de prison pour leur offrir une deuxième chance et éviter la récidive.

Le système légal fait la part belle aux peines privatives de liberté, le moindre petit larcin conduisant souvent à la « case prison », du moins pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'y couper. Les fausses accusations sont aussi fréquentes pour se débarrasser d'un rival gênant, notamment dans le cadre de conflits fonciers. En conséquence, les geôles ougandaises débordent de jeunes gens, parfois innocents, qui peuvent y rester des années avant d'être jugés.

A leur sortie, ceux-ci font face à des difficultés de réintégration colossales, tant la stigmatisation associée à leur étiquette d'anciens prisonniers a la dent dure. C'est d'autant plus le cas pour les femmes qui, bien que largement minoritaires, portent le fardeau le plus lourd, puisqu'on leur pardonne moins facilement encore tout écart de conduite. Dans un pays toujours classé comme l'un des plus pauvres au monde, la situation économique des anciens détenus n'est guère plus réjouissante.

Face à ces problèmes complexes, Advance Afrika opte pour une approche holistique incluant un soutien à l'entrepreneuriat, des médiations au sein des communautés durant lesquelles victimes et auteurs des crimes sont réunis pour trouver des solutions de réconciliation appropriées, ainsi qu'un important travail de plaidoyer auprès du public.

D'après Stephen Ocaya, responsable de projet, « une des difficultés principales tient dans le fait qu'en prison la vie est très structurée. Les ex-détenus peinent à s'ajuster au retour à la vie 'normale' et ont tendance à s'isoler eux-mêmes du reste de leur communauté, ce qui complique encore plus le processus de réintégration et contribue à renforcer la stigmatisation. » Selon lui, « un autre problème relève des attentes trop élevées des communautés quant au système légal. Les gens sont frustrés par les procédures administratives et ont l'impression que les criminels ne sont pas suffisamment punis. Dès lors, ils ont tendance à rejeter les ex-détenus, leur infligeant ainsi une double peine. »

Les médiations demandent ainsi beaucoup d'effort et de ressources, d'autant qu'il faut souvent parcourir de longues distances sur des routes en piteux état pour se rendre auprès des familles concernées. Une fois les parties prenantes assises sous un même arbre, il s'agit de conduire chacun à exprimer son ressenti et trouver ensemble des solutions inclusives. Des visites ultérieures doivent ensuite permettre d'assurer que les engagements sont bel et bien respectés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Stephen Ocaya a participé à de nombreuses médiations, qu'il estime être un succès la plupart du temps, tout en reconnaissant que le processus est limité par la bonne volonté des acteurs concernés. Les cas de récidives des bénéficiaires des projets d'Advance Afrika sont bien en-deçà de la moyenne, preuve que le travail accompli par l'organisation porte ses fruits. Le soutien à l'entrepreneuriat qui débute en prison joue aussi un rôle crucial, puisque les ex-détenus sont alors en mesure de générer un revenu et évitent ainsi de dépendre d'autrui. Ce sentiment d'indépendance, couplé à une perception positive de la part de la communauté, contribue à renforcer l'estime de soi des anciens détenus, éléments-clefs pour une réintégration réussie.

En ouvrant les portes des prisons aux organisations locales, le gouvernement ougandais a montré qu'il souhaitait mettre l'accent sur la réhabilitation et l'inclusion. Si le travail à accomplir reste immense, les succès rencontrés jusqu'à aujourd'hui sont des plus encourageants.

***Gaëtan Bidaud*, Coordinateur régional des grands lacs et volontaire en Ouganda auprès d'Advance Afrika**

Eirene Suisse

*Journal adressé aux sympathisant·e·s de l'Association Eirene Suisse*

**Correspondance :**
*Rue des Côtes-de-Montbenon 28*
*1003 Lausanne*
*Tél: 022 321 85 56*
*www.eirenesuisse.ch*
*info@eirenesuisse.ch*

**Versements :**
*Association Eirene Suisse*
*1202 Genève*
*CCP: 23-5046-2*
*SWIFT/BIC : POFICHBEXXX*
*IBAN : CH93 0900 0000 2300 5046 2*

**Rédaction :** *Florine Jacques*
**Relecture :** *Nadine Bernasconi Pétermann, Patricia Carron, Carine Jacques, Florine Jacques, Bastien Morard*
**Mise en page :** *Nadine Bernasconi Pétermann*
**Impression** *: Afiro, entreprise sociale et formatrice*

**Suivez-nous :** Facebook | LinkedIn | Instagram | Twitter | Newsletter